



Communauté de Communes Nord Limagne

ectorale

**II - PROJET
B – Fiches actions**



AXE N° 1 : GERER L'IDENTITE DU CADRE BATI

Objectif n°1 : Maîtriser le développement urbain	PAGE
Action n° 1- Réaliser ou compléter les Plans d'Aménagement de Bourg	3
2- Mettre en place ou modifier des documents d'urbanisme de façon à maîtriser l'occupation du sol	4
3- Veiller à l'insertion des zones d'activités	5
4- Créer un comité de pilotage lors de la conception de lotissements	6
Objectif n°2 : Préserver le caractère du bâti	
5- Dresser un inventaire du patrimoine non inscrit, non classé aux Monuments Historiques	7
6- Réaliser une étude chromatique	8
7- Mettre en place une action de ravalement de façades	9
8- Restaurer le patrimoine public et privé (non inscrit, non classé aux Monuments Historiques)	10
9- Faire un recensement des ruines et indiquer les moyens d'action	11

AXE N° 2 : VALORISER LES ESPACES

Objectif n°1 : Supprimer les points noirs	
10- Traiter les points propres	12
11- Démolir les bâtiments verrues	13
12- Créer un comité qui procédera à un recensement annuel de la publicité	14
Objectif n°2 : Renforcer la qualité des espaces naturels	
13- Mettre en valeur les chemins	15
14- Restaurer et entretenir la Morge	16

AXE N° 3 : ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX

Objectif n°1 : Développer la communication et le conseil auprès de la population	
15- Réaliser des fiches conseils destinées aux habitants	17
16- Mettre en place une permanence du CAUE	18
17- Créer une Journée de manifestation Paysage – Patrimoine – Plantations	19
18- Mettre en place une signalétique touristique dans chaque commune	20
19- Créer des circuits touristiques de randonnées	21
Objectif n°2 : Structures communales :	
20- Mettre en place des journées de formation destinées aux employés communaux	22
21- Participer au concours des villes et villages fleuris et favoriser les plantations	23



MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN - ACTION N° 1
REALISER OU COMPLETER LES PLANS
D'AMENAGEMENT DE BOURG

Objectifs :

- identité du territoire - insertion paysagère -
- valorisation du patrimoine -

Nature de l'action : Etudes préalables et travaux

Mise en œuvre :

- Réalisation d'études de plan d'aménagement de bourg (PAB) à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. Les considérer comme un outil de programmation globale et non comme un outil d'aménagement des seuls espaces publics. Elles permettent de mobiliser des financements spécifiques.
- Faire appel à des bureaux d'études pluridisciplinaires.
- Dans le prolongement de l'étude PAB, les communes peuvent alors passer à la phase opérationnelle de réalisation des travaux.

Consulter la fiche conseils n° 3

Engagement

Court terme

Maître d'ouvrage

Communes

Partenaires à mobiliser

CAUE

DDE

Service Départemental d'Architecture

CDT

SIEG

CCNL

Financement Etude

Etat

Conseil Général

Financement Travaux

Europe (pour commune éligible)

Etat (DGE)

Conseil Régional (aménagements qualitatifs)

Conseil Général (CLD)



MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN - ACTION N° 2
METTRE EN PLACE OU MODIFIER DES DOCUMENTS
D'URBANISME DE FAÇON
A MAITRISER L'OCCUPATION DU SOL

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- sensibilisation des habitants - insertion paysagère -

Nature de l'action : Etude / Planification

Mise en œuvre :

- Mettre en œuvre ou modifier les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme - PLU, cartes communales, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager - ZPPAUP) de façon à maîtriser l'occupation du sol et à définir précisément les espaces (résidentiel, économique, loisirs ...).
- Élaborer des documents qui prennent en compte la gestion du paysage et les caractéristiques architecturales locales, donnant ainsi un caractère réglementaire aux diverses préconisations (matériaux, enseignes, clôtures de séparation, ...), contrairement à la charte qui n'est pas opposable au tiers.
- Faire appel à des experts.
- Utiliser la mise en place des PLU ou des cartes communales comme vecteur de sensibilisation et d'information de la population.

Consulter les fiches conseils n° 1 et 2

Engagement

Court terme

Maître d'ouvrage

Communes

Partenaires à mobiliser

DDE

Service Départemental d'Architecture

CAUE

Financement

Conseil Général



MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN - ACTION N°3
VEILLER A L'INSERTION DES ZONES D'ACTIVITES

Objectifs :

- identité du territoire - insertion paysagère -

Nature de l'action : Etudes préalables et travaux

Mise en œuvre : Intégrer la Charte de Qualité des espaces d'Activités du Puy de Dôme

- Prendre en compte la requalification et l'amélioration de l'existant (Julliat à Aigueperse), ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces d'activités par extension ou création. Dans ce dernier cas comparer différents sites d'implantation.
- Replacer le projet dans une stratégie économique
- Soigner les prescriptions en matière de paysage et d'architecture (couleurs, clôture, plantations)
- Mettre en rapport la zone avec le bâti existant (voirie, éclairage, mobilier...)
- Penser au pré-verdissement
- Envisager la possibilité d'extensions ou de faible commercialisation (changement d'affectation)

Consulter la fiche conseils n° 10

Engagement

Court terme : étude

Moyen terme : travaux

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

Services de l'Etat : DDE, DIREN,

DRIRE, DDAF

Conseil Régional

Conseil Général

Comité d'Expansion Economique

CAUE

CCI de Riom

Chambre de métiers

Commune d'Aigueperse (PLU en révision)

Financement Etude

Conseil Général

Financement Travaux

Etat (DDR)

Conseil Régional

Conseil Général



MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN - ACTION N° 4
CREER UN COMITE DE PILOTAGE LORS DE
LA CONCEPTION DE LOTISSEMENTS

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine - unité du territoire -
- promotion touristique - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Concertation

Mise en œuvre :

Composition du comité : membre(s) de la Commission Aménagement-Espace de la CCNL, tout élu concerné, représentants du CAUE, de la DDE, lotisseurs ou propriétaires concernés.

Missions :

- Eviter les ruptures dans la cohérence du paysage par une mauvaise implantation, par une organisation du lotissement rigide, sans considération pour les trames foncière et bâtie locales.
- Demander des propositions d'aménagement lors de la phase de pré étude quant à la parcelle, la voirie, les réseaux, l'insertion paysagère par plantations.
- Mettre en place un cahier des charges rigoureux destiné à prendre en compte l'environnement.
- Réaliser un permis de construire qui prenne en compte le lotissement dans sa globalité et non parcelle par parcelle.
- Envisager le pré-verdissement et l'intégrer au Cahier des Charges.

Consulter les fiches conseils n°9 et 11

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

Communes

Partenaires à mobiliser

Communes

CAUE

DDE

Lotisseurs

Propriétaires

SIEG

Financement



PRESERVER LE CARACTERE DU BATI - ACTION N°5
DRESSER UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE NON
INSCRIT, NON CLASSE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- promotion touristique - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Etude de recensement et publication

Mise en œuvre :

- Inventorier et cartographier les bâtiments présentant des qualités architecturales certaines en précisant leur état (maisons particulières, pigeonniers, croix, lavoirs, rouissoirs, fours, fontaines, fermes et granges...) grâce à une collecte d'informations recueillies dans les communes
- Possibilité de faire établir cet inventaire par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, laquelle utiliserait le fonds de collecte réalisé ; une telle intervention a déjà eu lieu à Randan, Maringues, Riom (cf. Riom déjà nommée Ville d'Art et d'Histoire, Randan bénéficiant déjà d'un inventaire et du projet autour du château, pourquoi ne pas envisager la création d'un Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre de l'Organisme Local de Tourisme).
(cf. « l'Inventaire des Images du Patrimoine » à l'Inventaire Général des Monuments et des Richesses Artistiques de la France » ed. Etude du Patrimoine Auvergnat)
- Publier l'inventaire qui peut alors devenir un support de promotion

Consulter les fiches conseils n°7 et 8

Engagement

Long terme mais démarche à engager à court terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

DRAC

Syndicat d'Initiative

Associations locales

Communes

Habitants

Financement

A définir



PRESERVER LE CARACTERE DU BATI - ACTION N° 6
REALISER UNE ETUDE CHROMATIQUE

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- insertion paysagère - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Etude

Mise en œuvre :

- Utiliser les compétences d'un coloriste :
 - intervenant village par village
 - réalisant une gamme de teintes et de textures des façades et couvertures sur support papier ou autres à l'aide des techniques traditionnelles (peintures, crayons, craies, pastels...) ; support ensuite photocopié. Toutes ces opérations tendent à veiller au rapport exact des teintes initiales.

- Veiller à associer les organismes compétents et les professionnels du bâtiment.

Consulter les fiches conseils n°7 et 8

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

CAUE

Service Départemental d'Architecture

DRAC

Chambre de métiers

Financement

Conseil Régional

Conseil Général



PRESERVER LE CARACTERE DU BATI - ACTION N° 7
METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF FINANCIER D'AIDE
AU RAVALEMENT DE FACADES

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- insertion paysagère -

Nature de l'action : Soutien aux privés

Mise en œuvre :

- Action à réaliser en accompagnement de l'opération d'amélioration de l'habitat privé dont la phase d'étude pré-opérationnelle débutera en 2003, afin d'inciter et d'aider les particuliers à s'inscrire dans une démarche qualitative, dans le cadre de certains travaux (façades, volets, ..) .
- Définir le périmètre d'action : tout le territoire ou certains axes (à privilégier)
- Songer à une assistance aux propriétaires pour un conseil individualisé avec l'intervention d'un expert portant sur la définition du projet, les démarches réglementaires et l'élaboration des dossiers financiers (ex. déclaration de travaux)
- Définir les modalités de la campagne d'incitation :
 - Sous quelle forme ? Fiches conseils, intervention d'un architecte conseil ?
 - Quel partenariat avec les organismes compétents ?
 - Quel budget ? Quels types de travaux éligibles ?

Consulter les fiches conseils n° 7 et 8

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

Animateur de l'opération

CAUE

Service Départemental d'Architecture

DDE

Artisans locaux, chambre de métiers

Propriétaires

Financement

Conseil Régional

Conseil Général



PRESERVER LE CARACTERE DU BATI - ACTION N° 8
RESTAURER LE PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE
(NI INSCRIT NI CLASSE AUX MONUMENTS HISTORIQUES)

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- promotion touristique - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Etude de recensement et travaux

Mise en œuvre :

➤ **Patrimoine public :**

- s'inscrire dans un programme pluriannuel de restauration cohérent avec le projet intercommunal (CLD) (par ex. restauration des lavoirs du chemin de randonnée d'Effiat).
- exécution des travaux par artisans, employés communaux, chantier d'insertion ou associations.
- suivi possible par associations locales ou organismes départementaux compétents.
- engagement d'une campagne de communication auprès de la population.

➤ **Patrimoine privé :**

- s'inscrire dans un programme de restauration cohérent (ex : sauvegarde des pigeonniers de Limagne)
- exécution des travaux par artisans.
- suivi possible par associations locales ou organismes départementaux compétents.

Consulter les fiches conseils n°7 et 8

Engagement

Court terme

Coordination

CCNL

Maître d'ouvrage

Patrimoine public : communes

Patrimoine privé : propriétaires

Partenaires à mobiliser

Patrimoine public : SI, DRAC, Fondation du patrimoine, communes, CAUE, associations locales, association de chantiers internationaux.

Patrimoine privé : Conseil Général, DRAC, Fondation du patrimoine, CAUE, associations locales.

Financement

Patrimoine public : Conseil Régional, Conseil Général, DRAC (subvention sur le gros œuvre)

Patrimoine privé : État et Conseil Général, DRAC, Fondation du Patrimoine : subventions sur factures et déduction du revenu imposable d'un pourcentage des dépenses restant à la charge du demandeur



PRESERVER LE CARACTERE DU BATI - ACTION N°9
FAIRE UN RECENSEMENT DES RUINES ET INDIQUER LES
MOYENS D'ACTION

Objectifs :

- insertion paysagère - valorisation du patrimoine -

Nature de l'action : Recensement et cartographie, acquisition (le cas échéant) , travaux

Mise en œuvre :

- Inventorier et cartographier les ruines du territoire, à raison d'une action par commune.
- Etablir des fiches individuelles
 - reprenant l'emplacement, l'état exact, l'utilisation possible, avec photos
 - mentionnant le nom du propriétaire

Consulter la fiche conseils n°5

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Communes

Partenaires à mobiliser

CAUE

Propriétaires

EPF-SMAF

Financement

Etat

Conseil Régional

Conseil Général



SUPPRIMER LES POINTS NOIRS - ACTION N° 10
TRAITER LES POINTS PROPRES

Objectifs :

- insertion paysagère -

Nature de l'action : Etude de recensement et acquisition / aménagement

Mise en œuvre :

- Les traiter au cas par cas : en faire un état des lieux et recenser les besoins dans chaque commune.
- Tenir compte de l'évolution du mode de collecte (mise en place progressive de la collecte sélective en porte-à-porte qui entraînera une baisse du nombre de containers par point propre)
- Changer de lieu d'implantation, si nécessaire.
- Les installer sur une dalle béton
- Utiliser les éléments d'intégration que sont les haies, murets, bardages
- Grouper les commandes

Consulter la fiche conseils n°6

Engagement

Long terme

Coordination

CCNL

Maître d'ouvrage

Communauté de communes ou SBA

Partenaires à mobiliser

Communes

SBA

Financement

Conseil Régional

Conseil Général



SUPPRIMER LES POINTS NOIRS - ACTION N° 11
DEMOLIR LES BATIMENTS-VERRUES

Objectifs :

- insertion paysagère -

Nature de l'action : Acquisition et Travaux

Mise en œuvre :

- Démolir des bâtiments, implantés en bordure des routes, devenus inutiles donc désormais mal entretenus et qualifiés de points noirs
 - Bâtiments relevant de France Telecom : implantation *carte n°1* : demander à France Telecom leur cession à la CCNL ou à la DDE qui procèderont ensuite à leur démolition
 - Résoudre le problème des silos en friche, notamment celui situé dans le centre de Thuret

Consulter les fiches conseils n° 4, 5 et 16

Engagement

Long terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

Communes

- Bâtiments France Telecom :
France Telecom, DDE, agriculteurs exploitants, voire propriétaires
- Silos en friche : coopératives

Financement

Conseil Régional

Conseil Général



SUPPRIMER LES POINTS NOIRS - ACTION N° 12
CREER UN COMITE QUI PROCEDERA A UN
RECENSEMENT ANNUEL DE LA PUBLICITE

Objectifs :

- insertion paysagère -

Nature de l'action : Etude de recensement et cartographie

Mise en œuvre :

- Composition : membres de la Commission Aménagement de l'Espace qui effectueront le recensement annuel au niveau de leur propre commune
- Missions :
 - 1^{ère} étape - recenser les panneaux
 - les photographier
 - les cartographier
 - 2^{ème} étape - en établir une liste à l'échelle intercommunale
 - remettre cette liste à la DDE, laquelle pourra alors prendre contact avec les afficheurs pour régler le problème des panneaux interdits

Consulter la fiche conseils n° 16

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

DDE



RENFORCER LA QUALITE DES ESPACES NATURELS - ACTION N ° 13
METTRE EN VALEUR LES CHEMINS

Objectifs :

- identité du territoire - insertion paysagère -
- promotion touristique - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Etude de recensement et cartographie

Mise en œuvre :

- A l'échelle du territoire, inventorier et cartographier les différents matériaux de revêtement de sol (diversité) afin de veiller à leur préservation future
- Parallèlement, sur les chemins de randonnée, constater les points noirs, mauvais entretiens éventuels et mettre en évidence les zones à reboiser (arbres d'alignement, haies)

Consulter la fiche conseils n ° 16

Engagement

Long terme (recensement)
Moyen terme (points noirs)

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

Syndicat d'initiative
Communes
Chamina
Associations locales
Propriétaires fonciers riverains
DDAF

Financement



RENFORCER LA QUALITE DES ESPACES NATURELS - ACTION N° 14 **RESTAURER ET ENTRETENIR LA MORGE**

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine - insertion paysagère -
- sensibilisation des habitants - promotion touristique -

Nature de l'action : Etude diagnostic / Programme d'actions / Travaux

Mise en œuvre : La restauration et l'entretien de la rivière pourraient passer par un contrat de rivière.

- Nécessité d'une réflexion globale le long de la rivière, en amont et en aval du Nord Limagne :
 - mobiliser tous les partenaires concernés de façon à créer une dynamique. Y associer la population.
 - considérer tous les éléments en rapport avec la rivière (pollution, entretien, crues, faune et flore, paysage...).
- Création d'une structure (« Comité de rivière ») vouée à gérer la rivière, assurer son suivi et son entretien. Cette structure est présidée par un élu.
- Elaboration d'un diagnostic de qualité de façon à définir collectivement les objectifs.
- Définition des programmes :
 - d'assainissement des eaux
 - de travaux de restauration des berges et du lit, de mise en valeur des milieux naturels
 - d'entretien et de gestion de la rivière

Consulter la fiche conseils n° 15

Engagement

Long terme

Maître d'ouvrage

A définir

Partenaires à mobiliser

Communautés de communes ou communes situées le long de la Morge,
Agence de l'eau
DIREN
DDAF
DRIRE
CAUE
Syndicats intercommunaux
Propriétaires fonciers riverains
Associations...

Financement

Etat
Conseil Régional



**DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LE CONSEIL
AUPRES DE LA POPULATION - ACTION N° 15
REALISER DES FICHES CONSEILS
DESTINEES AUX HABITANTS**

Objectifs :

- identité du territoire - insertion paysagère -
- sensibilisation des habitants - valorisation du patrimoine -

Nature de l'action : Animation / Conseil / Communication / Publication

Mise en œuvre :

- Elaborer une série de fiches conseils qui reprendront les préconisations de la Charte dans les rubriques concernant les habitants :
 - habitations nouvelles : architecture, rapport à l'espace public, insertion
 - architecture vernaculaire : la faire connaître et aider à sa restauration
 - plantations : arbres, haies de clôture, fleurs
 - bâtiments agricoles : implantation et choix de matériaux, insertion
- S'assurer de leur disponibilité en mairie, de leur diffusion par les supports d'information locaux (journal intercommunal ou communaux pour lesquels un simple rappel suffira et non les fiches en entier), sur le futur site Internet de la communauté de communes et de leur insertion dans les dossiers de certificats d'urbanisme, de permis de construire, de déclaration de travaux.
- Cette action pourrait être prolongée par la réalisation de panneaux pour des expositions itinérantes et au cours des permanences du CAUE.

Consulter les fiches conseils n°7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

CAUE

DDE

Service départemental d'architecture
Agents communaux et élus, chargés
de l'urbanisme

Financement

Conseil Régional

Conseil Général



**DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LE CONSEIL
AUPRES DE LA POPULATION - ACTION N° 16
METTRE EN PLACE UNE PERMANENCE
DU CAUE**

Objectifs :

- identité du territoire - insertion paysagère -
- valorisation du patrimoine - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Animation / Conseil / Communication

Mise en œuvre :

- Faire connaître l'existence et les missions du CAUE à la population (en mairie, par l'intermédiaire du journal intercommunal, ...)
- Utiliser judicieusement les compétences du CAUE, en organisant ces permanences autour de l'idée qu'il est préférable de le consulter en amont de tout projet.
Conseils en matière de construction, restauration, agrandissement.
- Le faire intervenir dans l'action de sensibilisation des jeunes au paysage et à l'architecture, au sein des écoles, en offrant une assistance aux enseignants.
- Prévoir l'installation de cette permanence (fréquence à définir) dans l'ancien bâtiment Ste Colette à Aigueperse, propriété de la CCNL, une fois les travaux réalisés.

Engagement

Long terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

CAUE



DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LE CONSEIL
AUPRES DE LA POPULATION - ACTION N° 17
CREER UNE JOURNEE DE MANIFESTATION
PAYSAGE – PATRIMOINE - PLANTATIONS

Objectifs :

- identité du territoire - insertion paysagère -
- sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Animation / Conseil / Communication

Mise en œuvre :

- Faire de cette Journée une sorte de « salon », avec conseils (dans les trois domaines concernés), mises en situation et ventes de plants. L'utiliser également comme courroie d'entraînement de la participation des habitants à la vie intercommunale en y donnant des informations relatives à d'autres actions comme les inventaires des chemins ou du patrimoine non protégé.
- Vente d'arbres, arbustes, plantes vivaces et annuelles, tout particulièrement d'espèces à privilégier sur le territoire voire par exemple la composition d'une haie ornementale de clôture.
Conseils ici : aspect important de cette Journée, aidant à la prise de conscience de la régression des fruitiers sur les coteaux, de la trame végétale en plaine et du faible fleurissement de tout le territoire ; aidant également au choix judicieux des espèces.
- Donner à cette Journée un caractère festif. A ce propos, réfléchir au fait que, même si la date idéale semble se situer entre novembre et mars, il est peut-être judicieux de choisir plutôt le mois de mai (printemps -beau temps- possibilité de ventes d'annuelles- couleurs).
- Envisager la possibilité de changer le lieu chaque année.

Consulter les fiches conseils n°7, 8, 9, 11, 12, 13, 14.

Engagement

Long terme

Maître d'ouvrage

Syndicat d'Initiative

Partenaires à mobiliser

Producteurs, vendeurs locaux ou non
CDT
CCNL
Communes
Associations locales
Conservatoire des Espaces et
Paysages d'Auvergne
Centre de formation de Marmilhat,
Ecoles de la Communauté...

Financement

A définir



**DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LE CONSEIL
AUPRES DE LA POPULATION - ACTION N° 18
METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE
DANS CHAQUE COMMUNE**

Objectifs :

- unité du territoire - identité du territoire -
- promotion touristique - valorisation du patrimoine -

Nature de l'action : Acquisition

Mise en œuvre :

- Tendre à une harmonie de tous ces supports.
Envisager l'action à une échelle dépassant le territoire de la CCNL : rapprochement avec d'autres communautés dans le cadre de l'OLT.
- Dans chaque commune :
 - Implanter un Point relais information service, double face, communale et communautaire.
- A l'échelle du territoire :
 - Traiter la signalétique patrimoniale pour chaque bâtiment remarquable.
 - Traiter la signalétique de randonnée.

Consulter la fiche conseils n°6

Engagement

Moyen et long terme

Maître d'ouvrage

CCNL, communes

Partenaires à mobiliser

Conseil général
CDT
OLT
Chamina
CAUE
Service départemental d'architecture

Financement

Etat (DGE)
Conseil Régional
Conseil Général



**DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LE CONSEIL
AUPRES DE LA POPULATION - ACTION N° 19
CREER DES CIRCUITS TOURISTIQUES
DE RANDONNEES**

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- promotion touristique - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Etude de recensement / Aménagement

Mise en œuvre :

- Utiliser tout le potentiel du territoire, jusqu'aux paysages et jusqu'à la ruralité, pour faire découvrir le patrimoine sous toutes ses formes : remarquable et vernaculaire
- Choisir un ou des thèmes : ex. Circuit des Pigeonniers, Circuit des Fermes
choisir le mode de cheminement : pédestre, équestre, automobile ...
- Intégrer à l'étude tous les paramètres : hôtellerie, restauration
- Envisager l'action à une échelle dépassant le territoire communautaire : rapprochement avec d'autres communautés dans le cadre de l'OLT (organisme local de tourisme)

Consulter les fiches conseils n°6 et 16

Engagement

Long terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

Communes
Organisme local de tourisme
Syndicat d'Initiative
Chamina
Associations locales
Propriétaires de patrimoine

Financement

Etat
Conseil régional
Conseil général



STRUCTURES COMMUNALES - ACTION N° 20
METTRE EN PLACE DES JOURNEES DE FORMATION
DESTINEES AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Objectifs :

- identité du territoire - valorisation du patrimoine -
- insertion paysagère - sensibilisation des habitants -

Nature de l'action : Etude de besoins / Formation / Communication

Mise en œuvre :

- Il s'agit d'organiser des formations sur pièces et sur place, concernant à la fois le patrimoine bâti et les plantations :
 - Matériaux et leur mise en œuvre lors d'intervention sur le bâti vernaculaire
 - Plantations :
 - espèces locales
 - plantation et entretien
- Préalablement, recensement des besoins de formation auprès des employés communaux.
- Ils seront ensuite des relais d'information aux habitants.

Consulter les fiches conseils n° 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 16

Engagement

Court terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

CNFPT

CDT

CAUE

CRPF

Producteurs locaux

Financement

Communes (1 % CNFPT)

CCNL



STRUCTURES COMMUNALES - ACTION N° 21
PARTICIPER AU CONCOURS
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
ET FAVORISER LES PLANTATIONS

Objectifs :

- identité du territoire - unité du territoire -
- insertion paysagère - promotion touristique -

Nature de l'action : Animation / Conseil / Acquisition

Mise en œuvre :

- Mettre en place une véritable politique de plantation
- Inciter les participants potentiels à s'engager au concours
- Privilégier les espèces adaptées à l'identité du territoire et les plantations en pleine terre (actions d'informations, de conseils)
- Recenser les besoins
- Grouper les commandes pour l'acquisition d'éléments durables (plants, arbustes, vivaces, ...)

Consulter les fiches conseils n° 11, 12, 13, 14

INFORMATION CONCOURS
PARTICIPATION

Engagement

Court terme

Maître d'ouvrage

Syndicat d'Initiative

Partenaires à mobiliser

Communes

Prestataires de services du tourisme

CDT

CCNL

COMMANDES GROUPEES

Engagement

Moyen terme

Maître d'ouvrage

CCNL

Partenaires à mobiliser

Communes

CDT

SI

Financement

Conseil Régional

Conseil Général

Communes